

COMITÉ DE MOBILITÉ

COMPTE RENDU DE RÉUNION

Date de la réunion : Le mardi 12 mai 2020, à 9 h 00 **Lieu :** Google Meet

Étaient présents :
 Représentant du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)
 Représentant du Service incendie de la Ville de Montréal (SIM)
 Représentant de l'organisme Solidarité Mercier-Est (SME)
 Représentant de l'organisme Tandem
(15 personnes) Représentants du Bureau des élus de l'arrondissement (BÉA)
 Représentants de la Division des études techniques de l'arrondissement (DÉT)
 Représentant de la Division des communications de l'arrondissement
 Représentant de la Société de transport de Montréal (STM)
 Représentant de l'Agence de la mobilité durable (AMD)

Distribué à : Aux membres du comité
 À la Direction de l'arrondissement
Ce compte rendu sera affiché sur le site internet de l'arrondissement à la suite de son adoption

Ordre du jour	Résumé des discussions	Suite à donner – délai
1. Lecture et adoption de l'ordre du jour	L'ordre du jour est adopté.	
2. Lecture et approbation du compte rendu de la séance du 11 février 2020	Adopté	
3. Plainte de stationnement, 5079 Sainte-Catherine E. (19-340837)	La DÉT explique que l'AMD a transféré une demande à la DÉT afin d'examiner la possibilité d'installer de la signalisation devant l'entrée charretière. La DÉT mentionne qu'elle ne procédera pas pour éviter de créer des précédents. Le SPVM mentionne qu'il ne faut pas procéder afin de ne pas créer de précédent au niveau de la cour.	Suivi : Aucun
4. Sécurisation École Saint-Fabien (Annexe)	La DÉT mentionne que ce point est un suivi de dossier. Le déplacement du circuit d'autobus s'effectuera le 24 août afin de permettre l'ajout de dos d'âne et de sécuriser la rue Turenne.	Suivi : Planifier la construction de dos d'âne.
5. Traverse rues Ontario E. et Théodore (CA-2020-0007)	La DÉT présente le plan avec le marquage d'un mail virtuel pour réduire la vitesse des automobilistes et permettre aux piétons de traverser la rue en deux temps. L'ajout de balises de rappel de la vitesse ainsi que des bacs à fleurs seront installés.	Suivi : Envoyer les plans aux équipes de marquage et procéder aux aménagements.

<p>6. Apaisement de circulation rue Cadillac (CA-2019-0075)</p>	<p>La DÉT présente le plan de marquage pour le passage inférieur entre les rues Dubuisson et Toulouse. Les voies de circulation sont rétrécies afin de favoriser la diminution de la vitesse. Le SPVM signifie que la rue est déjà très surveillée puisqu'il y a beaucoup de plaintes. La DÉT mentionne aussi que des balises de rappel de la vitesse seront installées entre les rues Sherbrooke E. et Rosemont.</p>	<p>Suivi : Envoyer les plans aux équipes de marquage et procéder à l'implantation des balises.</p>
<p>7. Apaisement de circulation rue Haig entre Hochelaga et Ontario E. (Passage inférieur)</p>	<p>Le BÉA mentionne qu'il procédera à un changement au marquage afin de réduire la largeur des voies pour réduire la largeur de la chaussée en plus d'implanter des balises centrales. Le SPVM mentionne que la situation est semblable à Cadillac et qu'il procède à des vérifications régulièrement.</p>	<p>Suivi : Envoyer les plans aux équipes de marquage et procéder à l'implantation des balises.</p>
<p>8. Allée Norman McLaren</p>	<p>La DÉT présente le projet pour améliorer l'accessibilité universelle de l'allée. Mme Miron est très heureuse de voir les plans et le verdissement envisagé. Elle mentionne qu'il y a une problématique de transit et de vitesse sur la rue Duchesneau et qu'il est dommage de ne pas pouvoir faire une saillie du côté ouest de la rue étant donné l'entrée charretière. La DÉT propose la possibilité d'implanter des dos d'âne au besoin.</p> <p>SME demande ce qui est prévu avec la rue Contrecoeur au niveau des cyclistes, puisque depuis la mise en place du mail virtuel il y a quelques plaintes au niveau de la cohabitation entre les automobilistes et cyclistes.</p> <p>La DÉT précise que la construction de saillies aidera la cohabitation entre les cyclistes et les automobilistes en plus de ralentir la vitesse des automobilistes.</p>	<p>Suivi : Finaliser les plans.</p>
<p>9. Voies cyclable 2020</p>	<p>La DÉT fait une mise à jour sur le plan prévu. Les rues Hochelaga et Bourbonnière doivent être reportées à une année ultérieure. De plus, le projet sur la rue de Marseille est en danger puisque l'équipe à la direction de la mobilité manque de ressources.</p> <p>Le SIM mentionne que les sens uniques ne sont pas idéaux devant une caserne de pompier. De plus, les voies de circulation doivent respecter le 5 m pour la circulation des véhicules d'urgence et le déploiement de l'échelle. Finalement, la mise à sens unique peut modifier la couverture de risque du SIM.</p> <p>La DÉT prend le tout en note et continue de discuter avec le SIM pour le développement de cet axe.</p>	<p>Suivi : Continuer les discussions avec les différents partenaires pour la rue de Marseille.</p>

10. Sens unique 2020	<p>LA DÉT mentionne qu'elle va de l'avant tel que voté par le conseil d'arrondissement du 4 mai dernier.</p> <p>SME mentionne qu'il y a des préoccupations à mettre plusieurs sens uniques en même temps et ainsi que le processus de communication en amont puisque la population n'a pas été consultée avant de prendre la décision. SME réitère son approbation pour la mise à sens unique des rues.</p> <p>Le BÉA mentionne qu'il n'effectue pas de consultation pour ce genre d'intervention. Mme Miron mentionne qu'il y a des préoccupations concernant le tronçon de Lapointe au sud d'Hochelaga qui oblige les résidents à utiliser l'intersection Honoré-Beaugrand/Souigny et qu'il faudra étudier la question plus en profondeur. Finalement, il a été soulevé qu'il pourrait y avoir des problèmes de transit au niveau de la rue Gustave-Bleau pour se diriger à l'intersection Liébert et Sherbrooke E. La DÉT étudiera aussi la question d'avantage.</p>	Suivi : Étudier la situation de la rue Lapointe au sud d'Hochelaga ainsi que la situation de l'intersection Liébert et Sherbrooke E.
11. Intersection des rues Ontario E. et Moreau	<p>La DÉT mentionne qu'il désire rendre la rue Moreau à double sens entre Ontario et Rouen. Cela oblige le retrait du stationnement du côté ouest. Les entreprises ont été sondées et sont très favorables à cette mise à double sens ainsi qu'à l'abolition du stationnement. De plus, des modifications seront apportées au réseau de camionnage pour retirer de Rouen et Moreau au nord de la rue Ontario E. afin de se coordonner avec l'arrondissement de Ville-Marie qui retire de Rouen de son réseau de camionnage. Finalement, il est proposé de mettre la rue Moreau entre de Rouen et Hochelaga à sens unique vers le nord pour réduire le transit. Mme Miron mentionne ses préoccupations face à la mise à sens unique vers le nord de la rue entre de Rouen et Hochelaga puisque les camions pourraient continuer vers le nord et passer à côté du parc Préfontaine.</p> <p>La DÉT précise qu'elle est tributaire de l'équipe des feux de circulation pour l'ajout d'une tête de feu à l'intersection Moreau et Hochelaga pour la mise en place de cette solution.</p>	Suivi : Effectuer un suivi auprès de la Direction de la mobilité.
12. Passage à niveau Taillon	<p>La DÉT mentionne que les plans sont prêts et que l'appel d'offres s'effectuera vendredi le 15 mai. Tandem mentionne qu'il avait été mentionné qu'il serait intéressant que le tout soit accessible universellement. La DÉT mentionne que la traverse a été conçue pour qu'elle soit accessible universellement. Mme Miron mentionne qu'elle est très heureuse de voir finalement arriver la traverse piétonne.</p> <p>Le SPVM demande s'il y aura des panneaux lumineux pour le passage piéton. La DÉT mentionne que seulement des panneaux standards seront installés étant donné qu'il y a des arrêts.</p> <p>Le passage à niveau Liébert ne peut pas être inclus dans ce contrat afin de ne pas retarder la construction du passage à niveau puisque plusieurs interventions sont nécessaires avec le central. Les ajustements au passage Liébert sont prévus d'être fait en collaboration avec la construction du REV sur Souigny avec les équipes du central.</p>	Suivi : Procéder.

13. Ajout d'un panneau d'arrêt sur l'avenue Dubuisson à l'intersection de la rue Taillon	La DÉT propose l'installation d'un panneau d'arrêt sur la rue Dubuisson à l'intersection de la rue Taillon pour faciliter la traversée des cyclistes et piétons vers le passage à niveau.	Suivi : Procéder à la vérification au niveau de la Direction de la mobilité.
14. Déplacement de l'arrêt d'autobus Sherbrooke E. /Desmarreau	La DÉT mentionne que l'arrêt d'autobus situé à l'intersection des rues Sherbrooke E. et Desmarreau a été déplacé à l'intersection du boul. Pierre-Bernard afin de faciliter l'accès pour les futurs résidents de la maison pour les personnes avec une déficience visuelle présentement en construction. Mme Miron soulève le point sur l'installation d'un feu sonore. La DÉT va s'informer auprès de la Direction de la mobilité si la demande a été reçue.	Suivi : Effectuer la vérification auprès de l'équipe des feux de circulation pour l'installation du feu sonore à l'intersection
15. Fermeture d'accès N-O et S-E de la ruelle entre les rues Chauveau, De Cadillac, de Marseille et Bossuet (19-201490)	La DÉT a reçu une requête citoyenne afin de bloquer certains accès de la ruelle verte. Suite à l'analyse, la DÉT propose de fermer les accès N-O et S-E.	Suivi : Procéder à la fermeture des accès.
16. Fermeture d'accès de ruelles dans le contexte de l'aménagement des ruelles vertes 2020	La DÉT a reçu de la part des comités des ruelles vertes qui seront implantées cette année la demande de fermer des accès de ruelle, soit les accès N-E de la ruelle bordée des rues Adam, Leclaire, Théodore et Ste-Catherine E., ainsi que l'accès S-E de la ruelle bordée des rues Ontario E., Leclaire, La Fontaine et Théodore.	Suivi : Informer les comités de l'acceptation par le Comité de mobilité pour qu'ils effectuent les fermetures lors de l'aménagement de leur ruelle.